Tarif Particuliers Milleis Banque
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 21 octobre 2025. Voir tous les tarifs bancaires

MILLEIS BANQUE PRIVÉE

GUIDE DES CONDITIONS TARIFAIRES

CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

Conditions applicables au 1er janvier 2026

Sommaire

1 **OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE** 3

Ouverture, transformation, clôture 3
Relevés de comptes 3
Tenue de compte 4
Succession 4

2 **BANQUE À DISTANCE** 5

3 **MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT** 5

Cartes 5
Virements 7
Prélèvements 9
Chèques 9
Change 9

4 **OFFRES GROUPÉES DE SERVICES** 10

Services bancaires de base 10
Offre réservée aux clients financièrement fragiles 11

5 **IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS** 12

Commission d'intervention 12
Opérations particulières 12
Incidents de paiement 13

6 **DÉCOUVERTS ET CRÉDITS** 14

Facilités de caisse et découverts 14
Crédits à la consommation 14
Crédits immobiliers 15
Autres opérations 15

7 **FORFAIT BANQUE PRIVÉE** 16

8 **ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS** 17

Épargne bancaire 17
Placements financiers – Gestion Libre 17
Placements financiers – Gestion Conseillée 19
Placements financiers – Gestion Déléguée 20
Assurance-vie 21
Autres opérations et services 21

9 **RÉSOUDRE UN LITIGE** 23

Les éléments faisant l'objet d'un changement de tarification par rapport à la version antérieure du guide tarifaire, sont matérialisés au fil des pages par le pictogramme: (C)

Sauf indication contraire, les termes et expressions commençant par une majuscule dans le présent Guide tarifaire ont la signification qui leur est attribuée dans la Convention conclue entre Milleis Banque Privée et le client.

Les tarifs figurant dans le présent guide annulent et remplacent à compter du 1er janvier 2026 les précédentes Conditions Tarifaires.
Sauf indications contraires, ces tarifs sont exprimés en euros et incluent les éventuelles évolutions réglementaires dont les dispositions sont appliquées automatiquement.
Nos tarifs sont présentés en euros et TTC lorsqu'ils sont soumis à la TVA au taux de la TVA en vigueur. En cas de modification du taux de TVA, les tarifs TTC sont impactés des nouvelles conditions de TVA à compter de la date d'application officielle du nouveau taux de TVA.
Vous pouvez également retrouver le Document d'Information Tarifaire dans nos Espaces Patrimoniaux et sur notre site internet www.milleis.fr à partir du 1er janvier 2026. Ce document comporte des informations relatives aux 12 services les plus représentatifs liés à un compte de paiement (énuméré au A du I de l'article D 312-1-1 du Code monétaire et financier).

1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	
Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de Compte Milleis	Gratuit
Transfert de compte dans un autre Espace Patrimonial Milleis	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Service d'aide à la mobilité	Gratuit
Services bancaires de base (droit au compte)	Gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	Gratuit
Clôture du compte	Gratuit

Relevés de compte	
Mensuel	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais bancaires	Gratuit
Relevés spécifiques aux instruments financiers : - Relevé IFU annuel - Relevé de plus-values titres - Relevé de portefeuille trimestriel	Gratuit

Frais de recherche de documents

Duplicata de relevés de comptes	20 € / relevé
Documents fiscaux	32 € / document
Document (hors relevé de compte et documents fiscaux) - Datant de moins de six mois - Datant de plus de six mois	 20 € / document 40 € / document
Relevé de portefeuille titres à date d'arrêté mensuel	60 € / relevé
Fourniture d'attestations diverses (avoirs pour études à l'étranger, virements…)	15 € / attestation

Tenue de compte

Tenue de compte	Gratuit
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou BIC / IBAN	Gratuit
Compte inactif [1]	30 € / an

Succession

C

Ouverture de dossier succession

Frais calculés sur les avoirs des comptes de dépôt et comptes sur livret au jour du décès [2]	1,00% Maximum 850 €
Frais calculés sur les valorisations et espèces des comptes-titres et PEA/PEA-PME au jour du décès [3] - De 0€ à 22 800€ - De 22 800€ à 152 500€ - A partir de 152 500€	 1,00% 0,50% 0,25% Minimum 100 €

(1) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier
(2) Des conditions de gratuité sont prévues à l'article L.312-1-4-1 du Code Monétaire et Financier
(3) Des frais réels de règlement des successions peuvent s'appliquer

2 BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de Banque à distance (Milleisnet) sur www.milleis.fr	Gratuit [1]
Application mobile Milleis L'application mobile Milleis est disponible sur l'App Store [2] pour iPhone [2] et sur Google Play™ [2] pour les téléphones Android™ [2]	Gratuit

3 MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation des cartes	Prix mensuel
Carte Visa Online à autorisation systématique	3,25 € (soit 39 € / an)
Carte Visa Classic	4,00 € (soit 48 € / an)
Carte Visa Premier	12,75 € (soit 153 € / an)
Carte Visa Platinum	18,50 € (soit 222 € / an)
Carte Visa Infinite	28,50 € (soit 342 € / an)

(1) Hors coût d'accès à la charge du client et facturé par son opérateur
(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc

Opérations de paiement par carte bancaire

Dans un pays de la zone euro (1) Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de Billets	Gratuit
Paiement par carte	Gratuit

Dans un pays hors de la zone euro (2) Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de Billets	2,90% du montant + 3 € / opération
Paiement par carte	2,90% du montant + 0,8 € / opération

Autres prestations

Opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
Remplacement automatique de carte à la suite d'une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
Remplacement de carte détériorée	16 €
Remplacement de carte en urgence	75 €
Réédition de code confidentiel	10 €
Réédition de code confidentiel en urgence	75 €
Mise en place d'un plafond d'autorisation exceptionnel de paiement (3)	60 €

(1) Les pays membres de la zone euro sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie
(2) Hors zone euro : les transactions effectuées en devises hors zone euro sont converties en euro par les Centres Internationaux Visa et Mastercard au jour de la réception du débit à ces Centres, aux conditions de change de leurs réseaux
(3) Cette opération est soumise à l'acceptation de la Banque

Virements

Virements SEPA [1]	Hors Milleisnet	Milleisnet [2]
Réception d'un virement SEPA [3] Virement interbancaire (des commissions ou frais pourront être facturés au bénéficiaire par la Banque du donneur d'ordre)	Gratuit	Gratuit
Emission d'un virement SEPA [3] Emission d'un virement interne Frais par virement interne ponctuel ou permanent	Gratuit	Gratuit
Emission d'un virement SEPA ponctuel Frais par virement ponctuel	4 €	Gratuit [4]
Emission d'un virement SEPA permanent Frais de mise en place d'un virement permanent Frais par virement permanent	Gratuit 1,50 € / virement	Gratuit Gratuit

Virements non SEPA [5]

Réception d'un virement en devise étrangère ou en provenance d'un pays non SEPA [1]	12 €
Émission d'un virement ponctuel ou d'un virement permanent non SEPA [1] [5] Dans un Espace Patrimonial ou sur internet [6] Commission dégressive : - De 0 à 76 200 € - De 76 201 à 457 300 € - Supérieur à 457 300 € Exemple : pour un montant de 5 000 000 €, le taux de 0,12% s'applique pour la tranche de 0 à 76 200 €, le taux de 0,07% s'applique pour la tranche de 76 201 € à 457 300 € et le taux de 0,05% s'applique pour la tranche de 457 301 € à 5 000 000 €	Minimum 18,50 € 0,12% 0,07% 0,05%

Pour tous vos virements non SEPA [1], et s'agissant des frais y afférents, vous avez la possibilité de choisir entre :

- Partage des frais : seuls les frais Milleis vous sont imputés.
- Intégralité des frais à votre charge : les frais Milleis, ainsi que ceux à la charge du bénéficiaire vous sont imputés (minimum: 20 €).
- Intégralité des frais à la charge du bénéficiaire : tous les frais sont à la charge du bénéficiaire.

A défaut d'indication de votre part, l'option retenue par défaut sera l'option relative au partage des frais (le BIC et l'IBAN du bénéficiaire des fonds devront être fournis à Milleis).

NB: les frais mentionnés ci-dessus correspondent aux frais d'exécution des opérations

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 27 pays membres de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de la Serbie, de Monaco, de Saint-Marin, d'Andorre et du Vatican

(2) Le montant du virement est plafonné par la Banque

(3) Virement classique et instantané (applicable dès disponibilité)

(4) La gratuité du virement est assurée uniquement si le client réalise lui-même l'opération. Les opérations initiées par la messagerie sécurisée ou auprès du Service Clients ne sont pas concernées par la gratuité

(5) Commission de change en sus si achat ou cession de devises

(6) Les virements permanents non SEPA ne peuvent pas être réalisés sur Milleisnet

Cours de change

Pour toute opération dont la contrevaleur en euro est inférieure à 100 000 €, le cours de marché est majoré de 1%. Pour les autres opérations, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Banquier Privé Milleis.

Commision de change Commission dégressive - De 0 à 76 200 € - De 76 201 à 457 300 € - Supérieur à 457 300 €	Minimum 18,50 € 0,05% 0,02% 0,01%
Frais additionnels en cas d'absence ou d'erreur sur BIC ou IBAN	10 €
Frais d'intervention, réclamation non fondée Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la Banque	40 €

NB: les frais mentionnés ci-dessus correspondent aux frais d'exécution des opérations

Prélèvements

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA [1]	Gratuit
Paiement de Titre Interbancaire de Paiement (TIP)	Gratuit
Reversement d'un prélèvement	Gratuit
Frais d'opposition sur prélèvement	Gratuit

Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Remise de chèque(s)	Gratuit
Autres opérations liées aux chèques Frais d'envoi de chéquier (en recommandé) Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	6 € + frais postaux 14 €
Autres opérations liées aux chèques Frais d'émission d'un chèque de Banque libellé en euro	14 €

Change

Commission sur achat ou vente de devises des pays n'appartenant pas à l'Espace Économique Européen [2].	
Commission de change Montant en contre-valeur euro, le montant de la commission est imputé sur la devise vendeuse	Minimum : 18,50 €
- De 0 à 76 200 €	0,05%
- De 76 201 à 457 300 €	0,02%
- Supérieur à 457 300 €	0,01%

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 27 pays membres de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de la Serbie, de Monaco, de Saint-Marin, d'Andorre et du Vatican

(2) L'Espace Economique Européen (EEE) est constitué des 27 pays de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Services bancaires de base

Les services bancaires de base sont ceux fournis aux titulaires d'un compte de dépôt ouvert sur désignation par la Banque de France (droit au compte) au titre des articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier.	Gratuit

Les services bancaires de base comprennent :
- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvements SEPA (1), titre interbancaire de paiement SEPA (1) ou par virement bancaire SEPA (1), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de Milleis Banque
- Carte bancaire à autorisation systématique
- Deux formules de chèques de Banque par mois
- La réalisation des opérations de caisse

Commission d'intervention	Gratuit
Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte : - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)	16,60 € / mois 199,20 € / an

(1) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 27 pays membres de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de la Serbie, de Monaco, de Saint-Marin, d'Andorre et du Vatican

Offre réservée aux clients financièrement fragiles (CFF) [1]

Cette offre CFF est réservée à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels et qui se trouvent en situation de fragilité financière au sens des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier.	Cotisation à cette offre groupée de services : 3 € / mois

L'offre groupée de service pour clients financièrement fragiles comprend :
- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte de dépôt
- Carte bancaire à autorisation systématique
- Dépôt et retrait d'espèces dans un Espace Patrimonial
- Quatre virements mensuels SEPA [2], dont au moins un virement permanent, et des prélèvements SEPA [2] en nombre illimité
- Deux formules de chèques de Banque par mois
- Accès gratuit à Milleisnet
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)
- Exonération totale des commissions d'intervention
- Un changement d'adresse par an

Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte : - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision) - Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire par la Banque	16,60 € / mois 199,20 € / an

(1) La liste des critères d'éligibilité à l'offre CFF est disponible sur notre site milleis.fr et fournie sur demande à votre Banquier Privé
(2) La zone SEPA (Single Euro Payments Area) est composée des 27 pays membres de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Albanie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de la Serbie, de Monaco, de Saint-Marin, d'Andorre et du Vatican

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier	8 € / opération (80 € maximum / mois)
Pour les adhérents à l'offre réservée à la clientèle en situation de fragilité financière et les titulaires de compte assorti des services bancaires de base	Gratuit

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur (ATD)	10% du montant recouvré par les comptables publics dans la limite de 100 €
Frais par saisie-attribution	104 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20 € / chèque
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15 €
Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30 €
Frais d'envoi d'un courrier de dénonciation de la Facilité de caisse (utilisation supérieure à 30 jours consécutifs)	15 €

Incidents de paiement

Cartes Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou insuffisance de provision)	38 €
Chèques Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : - Pour un chèque d'un montant ≤ 50 € - Pour un chèque d'un montant > 50 € Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour un motif autre que sans provision (à la charge du bénéficiaire)	 30 € / chèque 50 € / chèque 17 €
Prélèvements Frais de rejet de prélèvement pour : - Pour un défaut de provision ≥ 20 € - Pour un défaut de provision < 20 €	 20 € Montant du prélèvement
Virements Frais par virement ponctuel incomplet ou erroné Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision	 12 € 17 €

Clientèle en situation de fragilité financière (CFF) n'ayant pas adhéré à l'offre réservée aux clients financièrement fragiles (et visée à la précédente section du présent Guide) Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte : - Commissions d'intervention - Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - Frais à la suite d'une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque (pour utilisation abusive ou absence de provision) - Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire par la Banque	25 € / mois

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

La Banque de France communique régulièrement le taux d'usure applicable sous la forme d'un avis publié au Journal Officiel (JO). Ces taux sont également disponibles sur le site Internet www.milleis.fr rubrique « Informations légales et réglementaires ».

Facilités de caisse et découverts

Facilités de caisse (1)

Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur	Taux d'usure en vigueur diminué de 0,06%

Découverts

Découvert en compte non convenu ou dépassement non autorisé (1) Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs en vigueur	Taux d'usure en vigueur diminué de 0,03%
Découvert autorisé Milleis Taux Nominal Annuel des intérêts débiteurs (hors assurance facultative)	Nous consulter

Crédits à la consommation

Prêts personnels	Nous consulter
Frais de dossier	Gratuit

(1) Taux Annuel Effectif Global (TAEG) limité au plafond calculé par la Banque de France pour la catégorie "Découvert en compte aux particuliers" tel qu'il est publié mensuellement au Journal Officiel en application des articles L314-6 et D314-15 du Code de la consommation. Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte. Ce taux peut être modifié à tout moment à la hausse ou à la baisse par la Banque, dans la limite du taux d'usure

Crédits immobiliers

Milleis propose une gamme de prêts immobiliers et non réglementés à taux fixe destinés à répondre à vos besoins.
N'hésitez pas à contacter votre Banquier Privé Milleis.

Frais de dossier Ces frais sont perçus lors de la mise à disposition des fonds.	1,00% du montant emprunté Minimum 1 000 €

Dans tous les cas, les facilités de caisse, découverts, crédits à la consommation et crédits immobiliers sont soumis à un accord préalable de la Banque.

Assurance des crédits immobiliers

Assurance décès invalidité Perte totale et irréversible d'autonomie Incapacité de travail	Nous consulter

Autres Opérations

Demande d'une attestation d'intérêts	38 €
Réédition du tableau d'amortissement / tableau de réduction	38 €
Modification de la date de prélèvement des échéances	38 €
Demande de décompte pour remboursement anticipé	Gratuit
Modifications contractuelles	1 000 €
Frais d'établissement d'acte de caution	120 €
Frais d'envoi de la lettre d'information des cautions	Gratuit
Réédition d'une offre de crédit - Datant de moins de six mois - Datant de plus de six mois	 20 € / document 40 € / document

7 FORFAIT BANQUE PRIVÉE

Forfait Banque Privée

Ce forfait couvre les prestations d'accompagnement de la Banque Privée en votre qualité de client de Milleis Banque :

- L'accès à votre Banquier Privé, à son Assistant, et aux différents pôles d'expertises (experts crédits, experts en investissements financiers, ingénieurs patrimoniaux)
- Une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions
- Notre gamme complète de produits d'investissement par le biais des services d'investissements concernés : compte-titres, Assurance-Vie, OPC, produits structurés, SCPI, OPCI, Private Equity
- Notre gamme de solutions adaptées : crédit, immobilier patrimonial, etc…

Forfait Banque Privée	115 € / trimestre

8 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Epargne bancaire

Rémunération des comptes d'épargne

Rémunération du Compte sur Livret, du Livret A, du Livret Jeune Milleis, du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), du Plan d'Epargne Logement (PEL) et du Compte d'Epargne Logement (CEL)	Communiqués sur notre site internet www.milleis.fr
Rémunération des comptes à terme et des certificats de dépôts	Nous consulter

Frais relatifs aux comptes d'épargne

Transfert de produits d'épargne de type PEL, CEL, vers une autre Banque	55 €
Clôture de compte sur livret et assimilés	Gratuit

Placements Financiers – Comptes-titres et PEA / PEA-PME

Gestion Libre

Valeurs négociées sur Euronext (1) ou EEE (2) Commission sur le montant de la transaction	Milleisnet (1)	Hors Milleisnet
- Ordre de bourse (Compte-Titres) - Ordre de bourse (PEA / PEA-PME) Minimum de perception (Hors PEA / PEA-PME)	0,50% 0,50% 12 €	1,00% 1,20% 12 €
Compte-Titres : Souscription et rachat de tous types d'OPC (Sélection Milleis + hors Sélection Milleis) (3)	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans le DIC/prospectus, auxquels pourrait s'ajouter une commission de banque de 1,2% maximum (4) (minimum de 31€)	
PEA / PEA-PME : Souscription et rachat de tous types d'OPC (Sélection Milleis + hors Sélection Milleis) (3)	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans le DIC/prospectus. Si le DIC/prospectus ne prévoit pas expressément de frais de souscription, ou s'ils sont acquis au fonds, la Banque se réserve la possibilité de prélever une commission de souscription de 0,5% maximum (Milleisnet) ou de 1,2% maximum (hors Milleisnet) (5)	

(1) Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles-Dublin-Lisbonne-Milan-Oslo
(2) Uniquement pour PEA/PEA-PME : Espace Economique Européen (EEE) constitué des 27 pays membres de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège
(3) Un descriptif de la sélection OPC de Milleis est disponible sur : https://www.milleis.fr/epargner-investir/supports-investissement/opcvm
(4) Sous réserve du respect de la réglementation dudit OPC
(5) Conformément aux plafonds légaux en vigueur applicables dans le cadre d'un PEA/PEA-PME

Souscription aux émissions d'obligations en France	Gratuit
Achats d'actions sur introduction et augmentation de capital des sociétés cotées sur Euronext(1) ou EEE(2)	Gratuit (3)

Valeurs négociées hors Euronext (1) ou EEE (2)

Commission sur le montant de la transaction	Hors Milleisnet
Ordre de bourse Minimum de perception (Hors PEA / PEA-PME)	1,00%(3) 25 €
Frais de courtage	À la charge du client

Service de Règlement Différé (SRD) (4)

Commission de règlement différé (Achat-Vente)	0,18%
Commission de prorogation	0,54%

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent (hors poche liquidité).
Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé.

Commission sur la valeur du portefeuille - Taux unique (Comptes Titres)	0,50% / an
Minimum de perception	75 € / trimestre
Commission sur la valeur du portefeuille - Taux unique (PEA / PEA-PME)	0,40% / an
Majoration de perception maximum	1,25 € / titre négociable (5) 6,25 € / titre non négociable (6)

(1) Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles-Dublin-Lisbonne-Milan-Oslo
(2) Uniquement pour PEA/PEA-PME : Espace Economique Européen (EEE) constitué des 27 pays membres de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège
(3) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers
(4) Applicable uniquement pour un compte titres
(5) Titre admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre
(6) Titre non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation par trimestre

Gestion Conseillée

Conseil Expert en Investissement Financier Milleis

Accessible à partir de 75 000 €
C Actifs éligibles : Titres vifs, OPC

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours. Elle est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent et acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux unique	0,90% / an
Minimum de perception	135 € / trimestre

Ordre de bourse

	Milleisnet (1)	Hors Milleisnet
Commission sur le montant de la transaction		
- Taux unique (Compte Titres)	0,80%	0,80%
- Taux unique (PEA / PEA-PME)	0,50%	1,00%
Minimum de perception (Hors PEA / PEA-PME)		
- Sur valeurs négociées sur Euronext (1)	12 €	12 €
- Sur valeurs négociées hors Euronext (1)	Non applicable	25 €
Frais de courtage		
- Sur valeurs négociées sur Euronext (1)	Inclus (2)	Inclus (2)
- Sur valeurs négociées hors Euronext (1)	Non applicable (3)	A la charge du client(3)
C Compte-Titres : Souscription et rachat de tous types d'OPC (Sélection Milleis + hors Sélection Milleis) (4)	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans le DIC/prospectus, auxquels pourrait s'ajouter une commission de Banque de 1,2% maximum (5) (minimum de 31€)	
C PEA / PEA-PME : Souscription et rachat de tous types d'OPC (Sélection Milleis + hors Sélection Milleis) (4)	Les frais prélevés sont ceux mentionnés dans le DIC/prospectus. Si le DIC/prospectus ne prévoit pas expressément de frais de souscription, ou s'ils sont acquis au fonds, la Banque se réserve la possibilité de prélever une commission de souscription de 0,5% maximum (Milleisnet) ou de 1,2% maximum (hors Milleisnet) (6)	

Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre au titre du trimestre en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent (hors poche liquidité).
Ils sont acquis à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux unique	0,30% / an

(1) Valeurs négociées sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles-Dublin-Lisbonne-Milan-Oslo
(2) Inclus dans la commission sur le montant de la transaction
(3) Pour les PEA/PEA-PME, la commission des frais de courtage est plafonnée à 1,2 % du montant de l'opération pour une valeur négociée au sein de l'EEE
(4) Un descriptif de la sélection OPC de Milleis est disponible sur : https://www.milleis.fr/epargner-investir/supports-investissement/opcvm
(5) Sous réserve du respect de la réglementation dudit OPC
(6) Conformément aux plafonds légaux en vigueur applicables dans le cadre d'un PEA / PEA-PME

Gestion Déléguée

Dans le cadre de ce service, les droits de garde ne sont pas facturés.
Le Mandat OPC est accessible à partir de 75 000 €
Le Mandat mixte est accessible à partir de 150 000 €

Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée au début du trimestre au titre du trimestre en cours. Elle est calculée sur la valeur du portefeuille comptabilisée au dernier jour du trimestre précédent et acquise à Milleis pour tout trimestre commencé.

Taux unique	1,60% / an
Minimum de perception	240 € / trimestre

Frais de transaction

Ordres de Bourse Commission sur le montant de la transaction - Taux unique (Compte Titres et PEA / PEA-PME)	0,50%
Frais de courtage sur le montant de la transaction - Valeurs négociées sur Euronext (1) - Valeurs négociées hors Euronext (1)	Gratuit A la charge du client (2)
Commission de mouvement sur OPC - Commission sur tous les types d'OPC (y compris ETF / Trackers) hors OPC monétaires (MMF) - Commission sur les OPC monétaires (MMF)	0,50% 0,00%

Droits de garde	Gratuit

(1) Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles-Dublin-Lisbonne-Milan-Oslo
(2) Pour les PEA/PEA-PME, la commission des frais de courtage est plafonnée à 1,2 % du montant de l'opération pour une valeur négociée au sein de l'EEE

Assurance-vie

Contrats d'assurance-vie et Contrats de capitalisation

Gamme des produits Milleis Vie et partenaires : votre Banquier Privé Milleis se tient à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions utiles.
Vous pouvez également consulter notre site www.milleis.fr

Autres opérations et services

Opérations sur or : uniquement vente de l'or en conservation

Lingots, lingotins et barres	1,00% du montant brut de la négociation
Pièces	1,20% du montant brut de la négociation
Frais de transaction	0,65% du montant de la transaction (minimum 13 €)
Taxe sur or calculée sur le montant brut de la négociation	11,50%
Réfection de bulletin d'essai	55 €

Virements de titres vers une autre Banque

Virement de titres vers une autre banque	15 € / ligne

Transfert de PEA vers une autre Banque

Transfert de titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation	15 € / ligne (1)
Transfert de titres non-admis aux négociations sur une plateforme de négociation	50 € / ligne (1)

(1) L'ensemble des frais de transfert ne peut excéder 150 €

Autres

Encaissement des coupons étrangers (Les frais sont exceptionnellement calculés hors taxes.)	3,00% sur le montant encaissé (Maximum 45,75 €)
Récupération d'impôt sur valeurs étrangères à partir de 100 € de remboursement : - De 100 € à 300 € - De 301 € à 1 000 € - De 1 001 € à 2 000 € - Supérieur à 2 000 €	 Gratuit Forfait 50 € Forfait 100 € Forfait 200 €
Dépôt de titres au porteur pour examen et / ou mise sous dossier	25 € / ligne
Échange lors d'Offre Publique d'Échange	Gratuit
Encaissement de dividendes actions et coupons obligations (France)	Gratuit
Attestation de détention de titres pour assister aux assemblées	Gratuit

9 RÉSOUDRE UN LITIGE

Aucune tarification spécifique ne peut être appliquée sur le traitement des réclamations, ce dispositif étant gratuit.

Parlez-en à votre Banquier Privé

Il est votre premier interlocuteur habituel. Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à lui en premier lieu : dans un Espace Patrimonial, par téléphone, par courrier ou par e-mail.

Si la réponse apportée par votre Banquier Privé ne vous satisfait pas, que faire ?

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez adresser votre réclamation :

• Par courrier postal : Service Client - 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris

• Par e-mail : relation.client@milleis.fr

Pour les réclamations relevant du domaine de l'Assurance-vie :

Vous pouvez adresser votre réclamation, lorsque celle-ci concerne le devoir de conseil et d'information ou les conditions de commercialisation :

• Par courrier postal : Service Client - 2-20 Place des Vins de France, 75012 Paris

• Par e-mail : relation.client@milleis.fr

Milleis s'engage à accuser réception de votre réclamation sous dix jours ouvrables à compter de sa réception et à adresser une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois, sauf si la complexité nécessite un délai supplémentaire.

Si la réponse de Milleis ne vous convient pas, quelles sont les voies de recours ?

Dans le cadre du traitement de votre réclamation, nous vous informons qu'à l'issue de la réponse de Milleis, vous pouvez saisir, sans frais, les Médiateurs aux coordonnées indiquées ci-après.

Pour les réclamations relevant du domaine bancaire :

Vous pouvez saisir le Médiateur agissant conformément à la Charte du service de médiation de la Fédération Bancaire Française (FBF), par écrit à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française - CS 151 - 75422 - Paris Cedex 09

ou via le site internet à l'adresse suivante : www.lemediateur.fbf.fr

Pour les réclamations relevant du domaine de l'assurance-vie :

Vous pouvez contacter le Médiateur de l'Assurance agissant conformément à la Charte de « La Médiation de l'Assurance », par écrit à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

ou via le site internet à l'adresse suivante : http://www.mediation-assurance.org

Pour les réclamations qui dépendent du champ de compétences de l'AMF :

Comme la commercialisation de produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission et réception d'ordres de bourse, la tenue de comptes-titres, vous pouvez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

ou via le site internet à l'adresse suivante : www.amf-france.org (rubrique Médiation)

MILLEIS
BANQUE PRIVÉE

Nos Espaces Patrimoniaux

et nos Banquiers Privés vous accueillent partout en France

Vos services sont disponibles en ligne

sur notre site milleis.fr et sur notre application mobile

Et par téléphone

en contactant votre Banquier Privé directement sur son téléphone portable

Suivez nous sur notre compte LinkedIn

linkedin.fr/milleis

Le guide des Conditions Tarifaires Milleis applicables à la clientèle des Particuliers est disponible dans tous nos Espaces Patrimoniaux et téléchargeable sur le site internet milleis.fr.

MILLEIS BANQUE - SA au capital de 135 684 390,52 euros - Siège social : 2 avenue Hoche - 75008 Paris Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 344 748 041 - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 17002533. Numéro ADEME : FR233740_03BHGC

MAR8001 - 01/01/2026